

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 99

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272355>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

LE GROUPE DES ASTERS

UNE HEUREUSE RÉALISATION

La commission féminine du parti libéral, accompagnée de plusieurs conseillers municipaux, a visité le jeudi 8 mai 1969, l'important groupe des Asters, sous la direction de M. René Budry, chef du Service des loyers et redevances de la ville de Genève.

Il s'agit d'un groupe d'immeubles qui bordent les rues de la Servette, Hoffmann et Schaub. Celui qui forme l'angle Servette-Hoffmann comprend sept étages. Il sera terminé en août 1969.

DISTRIBUTION DES ÉTAGES

Tout en haut, nous avons vu la future crèche, de grandes pièces claires, une terrasse au sud, ensoleillée. L'accès à la crèche se fait par un ascenseur réservé strictement aux enfants, selon les prescriptions en vigueur.

Au sixième étage, une école de jardiniers d'enfants, dont les élèves seront heureuses de quitter les locaux actuels, misérables, dans les communs de l'ancienne clinique infantile. Locataire de la Ville, elle gardera cependant son comité privé.

Sur le même étage, un cabinet dentaire est installé, dont le besoin se fait sentir dans tout le quartier.

Ces deux étages sont donc loués par la Ville, sur la base de baux dits commerciaux.

Les autres étages comportent des appartements allant du studio au 4 1/2 pièces, avec des loyers modérés. Il avait été prévu d'attribuer le 50 % des appartements de deux pièces à des personnes âgées mais en raison des besoins ce pourcentage a dû être élevé.

On trouve sept appartements par étage, sauf au premier, occupé en partie par le Centre civique : une grande salle et des bureaux devant servir aux activités et sociétés du quartier, en commun, le but étant d'éviter ce qui se passe presque partout, où l'on voit des salles qui servent à quelques réunions au seullement.

Le sous-sol, isolé soigneusement, servira à la Fanfare du Petit-Saconnex.

PERSONNES AGÉES, JEUNES, ARTISTES S'Y RETROUVERONT

Ce groupe d'immeubles se prolonge par les numéros 4, 6 et 8 de la rue Hoffmann. Ce beau bâtiment comprend 12 étages et 148 appartements, dont beaucoup de très jolis quatre pièces. Personnes âgées, jeunes ménages se les partageront.

Le système adopté pour la fixation des loyers est remarquable par sa souplesse et son humanité, nous en reparlerons.

Au douzième étage, entouré d'un immense balcon, d'où la vue, des quatre côtés, est incomparable, se trouvent deux ateliers pour artistes peintres. Ceux-ci, en effet, ont vu disparaître la plupart des ateliers anciens et ne savent plus où travailler.

Cette initiative bienvenue est due à M. René Budry, qui a été soutenu dans son projet par Mme Lise Girardin et M. François Picot.

On trouve au premier étage un centre de loisirs pour les jeunes, avec une entrée séparée et au rez-de-chaussée, le service social disposera d'un centre de loisirs pour personnes âgées. Une arcade est réservée à un magasin.

Les numéros 4, 6 et 8, rue Hoffmann seront aussi terminés au mois d'août 1969.

Les numéros 39, 41, 43 et 45, rue Schaub, sont, eux, déjà occupés, clairs, très agréables, avec d'excellentes salles de bain et des cuisines de grandeur suffisante, comme ceux que nous avons vus en voie d'achèvement.

La surface bordée par la rue des Asters est encadrée de trois côtés par les immeubles décorés plus haut retrouvant un garage souterrain. Il a été prévu une salle polyvalente pour les réunions sportives et les soirées de sociétés ainsi que des locaux réservés au Service du feu.

DES PRIX ADAPTÉS AUX CHANGEMENTS DE REVENUS

Nous n'avons pu qu'admirer cette remarquable réalisation. L'intelligence, la compréhension, la disponibilité face aux problèmes personnels que comporte toute question de logement, qui ont présidé

La Chaîne internationale des mères a 20 ans

La Chaîne internationale des mères a été fondée le 26 avril 1949 pour aider à la reconstruction des foyers dévastés par la guerre. A l'origine ce fut un mouvement de solidarité de mères privilégiées de tous milieux sociaux envers celles qui, par suite de la guerre, devaient vivre démunies de tout.

Au cours de ses vingt années d'existence, la Chaîne des mères a évolué de plus en plus dans le sens d'un mouvement de solidarité unissant, à Genève, des femmes de toutes nationalités pour soutenir l'enfance malheureuse, les mères en difficulté et la jeunesse désorientée.

C'est grâce aux cotisations et aux dons de ses membres, à la collaboration bénévole de nombreuses adhérentes lors des manifestations organisées chaque année, avec frais généraux réduits au minimum, que la Chaîne des mères a pu faire face aux demandes qui lui étaient adressées par des œuvres officielles et privées.

Ainsi en vingt ans la Chaîne des mères a distribué environ 100 000 francs de dons divers principalement à Genève, en Suisse, en France, en Autriche, en Grande-Bretagne, en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas, en Yougoslavie, en Grèce, en Israël, en Inde, au Canada, en Algérie et en Afrique noire.

Lors de son assemblée générale, le 23 juin, la présidente de la Chaîne, Mme Jean Hirsch, après un mandat de présidence de dix ans, a transmis ses pouvoirs à la vice-présidente, Mme Bandler.

à l'organisation du groupe des Asters, nous ont particulièrement frappées.

Les normes sont fixées en tenant compte que le rapport loyer-revenu ne dépasse en principe pas le 15 %. Les premières normes ont été établies en 1932 et prévoyaient un pourcentage de 20 % ramené progressivement à 15 %, ce qui nous paraît plus juste et n'a plus changé.

Le coût moyen de construction d'une pièce du groupe des Asters représente un loyer de 1300 francs par année mais la Ville les paie des 600 francs. Quand les revenus d'un ménage augmentent, il est perçu le 15 % du dépassement du maximum autorisé, montant qui s'ajoute au loyer.

Quand les revenus diminuent, comme dans le cas où, un bébé étant né, la jeune maman se consacre à lui et ne travaille plus à l'extérieur, le loyer est abaissé et ramené aux normes d'admission.

Ce système est appliqué, par exemple, dans les immeubles de la Jonction appartenant à la Ville de Genève.

Nous avons pu nous rendre compte au cours d'un entretien avec M. Budry, en petit nombre, après la visite, de la bonté et de la compréhension avec lesquelles chaque cas était traité et c'est avec une grande reconnaissance que nous l'avons remercié de nous avoir fait passer des moments aussi intéressants et instructifs.

J. C.

Le Grand Conseil : résolution d'opposition

Dans une récente séance, le Grand Conseil a adopté la résolution suivante :

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève, fermement attaché aux principes contenus dans la Convention européenne des droits de l'homme, à la suite du vote du Conseil national du 16 juin autorisant le Conseil fédéral à signer ladite convention avec d'importantes réserves :

1. souhaite que le Conseil des Etats refuse son accord à la signature de ladite convention aussi longtemps que subsisteront ces réserves ;

2. demande instamment au Conseil fédéral de proposer dans le plus bref délai les modifications constitutionnelles permettant une adhésion totale de notre pays à ladite convention, afin notamment de mettre sur un pied d'égalité les citoyennes et les citoyens suisses.



« La Retraite », maison d'accueil pour mères célibataires

Voici plus d'une année que La Retraite a déménagé à Châteline, puisque nous nous y sommes installées à fin février 1968. Ce transfert est une réussite. La maison est accueillante, la directrice y fait régner une chaleur de vrai foyer.

En 1968, la Retraite a accueilli 36 jeunes femmes (entre 24 et 1967) qui ont donné naissance à 18 garçons et 19 filles (dont deux jumelles). Parmi elles, on compte 2 Suissesses seulement, 21 Françaises, 2 Italiennes, 2 Américaines, 2 Allemandes, 2 Hollandaises, 1 Belge, 1 Canadienne, 1 Anglaise, 1 Algérienne, 1 de l'île de la Réunion.

Onze d'entre elles sont venues en relations personnelles, 144 par la Commission de pré-expertise, 6 par le Bureau d'adoption, 2 par le Centre de planning, 1 par le Tuteur général, 2 par le Bureau d'Aide aux futures mères.

Sur ces 36 jeunes mères, 4 d'entre elles seulement ont gardé leur enfant ; les autres bébés ont été ou seront adoptés.

Pourquoi toutes ces adoptions ?

Nulle pression, cependant, n'a été exercée sur celles qui ont dû prendre cette grave décision. Elles l'ont mûrement pesée, en toute lucidité et certaines d'entre elles ont été déchirées au plus profond d'elles-mêmes à l'idée de donner leur bébé. Mais elles connaissent toutes les difficultés de la vie actuelle et vivent dans le climat de la psychologie moderne. Elles savent, en effet, qu'un enfant sans père — ou adopté par un père si elles se marient sera difficile à élever plus tard, qu'il risque d'être fortement traumatisé par une situation anormale. Elles préfèrent alors renoncer à cet enfant et le confier à un ou deux cas de ce genre cette année. Celui des jumelles est aussi à signaler. Elles ont été reprises par la grand-mère à la famille adoptive qui les attendait.

Cette nouvelle Retraite a une belle tâche à accomplir puisqu'elle est toujours au complet depuis un an.

La présidente des écrivains vaudois

A Vevey, le 14 juin, l'assemblée générale des Ecrivains vaudois a élu présidente Mme Simone Cuendet, qui remplace M. H. Perrochon (Payerne), lequel se retire après une fructueuse activité de 25 ans et qui a tenu à transmettre à une femme la direction de la société, en bon féministe qu'il est.

Mme Cuendet, qui habite Chardonne, est connue dans de nombreux milieux pour ses écrits pour les enfants ; elle a collaboré, sauf erreur, au « Crapaud à lunettes » ; c'est une des animatrices de la section littéraire du Lyceum-Club de Lausanne. Personnalité fort active, dynamique, bonne administratrice, elle saura maintenir le groupement des écrivains vaudois dans le bon chemin où les ont placés Paul Budry et Henri Perrochon.

S. B.

Sociétés féminines de Lausanne

Fondée par Mme I. Krayenbühl-Gubser, qui est sa présidente et son animatrice, l'Union de sociétés féminines de Lausanne accomplit sans bruit un bon travail. Elle a créé les lieux de cuisine pour fiancées ou femmes empruntées en art culinaire ; ces cours groupent deux fois en hiver 16 élèves au maximum, dans une cuisine scolaire ; ils sont fort appréciés, de sorte qu'on parle d'en organiser un troisième, d'entente avec la commission vaudoise d'apprentissage ménager.

L'Union a créé également la salle de repos, au Comptoir suisse, qui permet à des employées, des tenancières de stands de venir s'étendre quelques instants, loin du bruit et de l'agitation du Comptoir suisse. L'automne dernier, la salle a reçu 69 personnes, et son efficacité est telle qu'à plusieurs reprises des hommes sont venus demander aux représentantes des sociétés féminines qui assument ce service de créer aussi une salle de repos pour les hommes. Dorénavant, l'Union des femmes de Lausanne assumera seule la permanence de la salle de repos.

Enfin le très grand mérite de l'Union de sociétés féminines a été la construction des trois maisons pour femmes de conditions modestes, l'Habitation féminine, au chemin du Vieux-Moulin et au chemin des Sauges. C'est Mme Krayenbühl qui préside le conseil d'administration de ces sociétés coopératives, qui s'occupe avec un dévouement complet, avec une grande autorité et aussi beaucoup de compréhension de ces trois maisons, de leurs locataires, souvent des personnes âgées. La demande d'appartements est si forte qu'il est question de construire une quatrième maison ; le terrain serait trouvé et une fois encore, des femmes soucieraient avec enthousiasme le capital social, avec la collaboration des autorités lausannoises.

S. B.

UNE PROGRESSION RASSURANTE

Le 9 juillet, au Palais de Beaulieu, dans son allocation aux bacheliers et bachelères de la promotion 1969, le directeur du gymnase cantonal de

En 1949, il y avait 89 bacheliers dont aucune jeune fille.

En 1959, il y avait 148 bacheliers dont 6 jeunes filles, parmi lesquelles 3 en section mathématiques-sciences.

En 1965, il y avait 263 bacheliers dont 93 jeunes filles, parmi lesquelles 19 dans les sections latin-math. spéciales ou mathématiques-sciences.

En 1969, il y avait 249 bacheliers dont 99 jeunes filles, parmi lesquelles 23 en latin-math. ou math.-sciences.

L'activité du Service social de justice

Le Service social de justice a connu une activité considérable au cours de l'année 1968.

RÉCUPÉRATION DES PENSIONS ALIMENTAIRES

C'est une somme de 20 436 francs (dont 1377 francs d'allocations diverses) qui a pu être encaissée en 1968. Cette année, très peu de nouveaux cas de pensions à récupérer ont pu être acceptés. Il en sera ainsi tant que le Service ne bénéficiera pas d'une collaboratrice à plein temps supplémentaire. En effet, les démarches auprès des mauvais payeurs sont nombreuses et asphyxiantes et un secours est indispensable.

FOYERS DESUNIS, FEMMES DIVORCÉES OU MENACÉES DE DIVORCE

L'existence de la Consultation de mariage de Pro Familia à l'avenue de Gerorgette 1 (tél. 22 244 58) a certainement rendu cette action moins urgente en ce qui concerne la prévention des divorces. Il n'en reste pas moins que l'accroissement de la population et la présence d'étrangers mal encadrés par leur milieu familial augmentent le nombre des conflits conjugaux. Les femmes abandonnées avec leurs enfants ont besoin d'appui et elles ont de la peine à en trouver auprès des services existants. Il faut pour elles beaucoup de temps et de patience et les travailleurs sociaux sont surchargés.

TUTELLES ET ADOPTIONS

En 1968, le Service a assumé 90 mandats de tutelle et 2 de curatelle aux fins d'adoption. Ces mandats lui ont été confiés par 23 Justices de paix du canton de Vaud. 31 tutelles ont été levées par l'adoption légale, 18 cas nouveaux ont maintenu toujours aussi élevé le nombre des placements en vue d'adoption et 21 enfants ont été confiés à des couples en 1968 ; 15 dépendaient du tuteur général du canton de Vaud, 5 de tuteurs privés et 2 du Service de l'enfance (Département de l'intérieur). Age du placement : avant 6 mois, 9 enfants ; de 6 à 12 mois, 8 ; et plus d'un an, 4. Le recensement des parents inscrits en vue d'adoption à la fin de 1968 est éloquent : 70 couples dont plusieurs attendent depuis un ou deux ans l'enfant tant désiré. Il ne faut pas oublier que chaque fois qu'un enfant est placé en vue d'adoption, il n'est plus à la charge de la collectivité. Au tarif 1968, 16 années de pensions pour un enfant dans une « Petite Famille » coûtent 110 000 francs.

...

En automne 1968, le Bridge du Lausanne-Palace a eu un plein succès, bien mérité étant donné le soin avec lequel sa présidente, Mme Aloyse de Rham, et son comité, le préparent dans les moindres détails. Ce bridge constitue la ressource la plus importante du SSJ.

Fonds Elisabeth Ramel-Masnata

Afin d'honorer le souvenir de leur fille Elisabeth Ramel-Masnata, première présidente du Conseil communal de Pully, décédée avec sa famille le 31 mars 1967, M. et Mme Albert Masnata-Krafft ont constitué un Fonds Elisabeth Ramel-Masnata.

A titre de dotation initiale, les fondateurs ont versé une somme de 20 000 francs.

Le fonds a pour but d'affecter des prestations à des jeunes filles, ou femmes de nationalité suisse, domiciliées depuis cinq ans au moins à Pully, afin de faciliter leur accès à des études ou à une formation professionnelle supérieure.

La gestion du fonds est confiée à la Municipalité.

NEUCHÂTEL

Nominations

Dans notre information du mois passé sur les femmes aux autorités judiciaires, nous avons omis de mentionner que la commission des pétitions et des grâces comprend, outre Mmes L. Favre-Rognon et J. Robert-Challandes, mentionnées, Mme Denise Wyss-Boudry.

Signalons aussi que le Grand Conseil neuchâtelois a élu Mlle Emmie Abplanalp membre de la commission des naturalisations.

Peseux, pour la première fois de son histoire, a une présidente à la tête de son Conseil général, en la personne de Mlle Poulette Henriot, ainsi que Travers, avec Mlle Berthe Vaucher. Môtiers s'est donné une vice-présidente, Mme Madeleine Schneberger.

Enfin, Mme Cécile Maeder, de Noiraigue, a été appelée à faire partie de la commission du Val-de-Travers de discipline scolaire (trois membres).

Abonnez-vous à « Femmes suisses »

Haute-Couture
Prêt à porter

Mesure

Ida-Laurence

10, rue du Vieux-Colliège Genève Tél. 25.00.85

Bijoux-fantaisie de Paris

Pour le beau troufseau...

LA LINIÈRE

3 RUE DU RHONE-GENEVE

Pour le joli cadeau